

Signé par :

Stéphanie ROUZAUD

7FC06E7AC3F0421...

A2BUILDING
Société par actions
simplifiée unipersonnelle au
capital de 500€
Siège social : 114 avenue de
la Plaine, Bât B1
06250 MOUGINS
RCS CANNES n °980 474 027

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 01 JANVIER 2025,

L'an deux mille vingt cinq
Le premier janvier ,
A neuf heures,

L'associée unique de la société A2BUILDING fait en Assemblée Générale Ordinaires, au siège social,.

Est présente :

Madame Stéphanie ROUZAUD, titulaire de 500 actions en pleine propriété

Total des actions: 500 actions sur les 500 composant le capital social.

L'assemblée est présidée par **Madame Stéphanie ROUZAUD**, en sa qualité de Présidente de la Société.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau:

- Un exemplaire des statuts de la Société
- Le rapport de la Présidente

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président
- Absence de rémunération de la Présidente

Il est ensuite donné lecture du rapport à la Présidente
Puis la présidente déclare la discussion ouverte

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Madame Stéphanie ROUZAUD ne sera pas rémunérée au titre de ses fonctions de Présidente de la Société, pour la période de la création de la société et jusqu'au 07 juin 2026

Elle pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par l'associée unique

Stéphanie ROUZAUD
Présidente
A2BUILDING



Signé par :
Stéphanie ROUZAUD
7FC06E7AC3F0421...

Paraphe
SR